



# POUR UNE BONNE CONVENTION LOCALE NÉGOCIÉE

STABILITÉ D'EMPLOI  
MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

En ce mercredi 17 janvier se tenait la 10e séance de négociation afin de convenir d'une convention collective locale. Lors de cette journée, nous avons abordé les sujets suivants : les règles de mutations de volontaires, la période de probation ainsi que les locaux syndicaux.

Les parties ont débuté la rencontre en paraphant l'entente de la semaine précédente portant sur les uniformes. En ce qui a trait à cette entente, le syndicat est assez satisfait du règlement obtenu et à hâte de vous le présenter.



convenu de plusieurs éléments, par contre afin de respecter les mandats que nous avons il reste quelques éléments majeurs. Sans entente sur ses sujets, il sera impossible d'en arriver à un règlement.

Au sujet des mutations volontaires, l'employeur et le syndicat se sont entendus sur un élément majeur portant sur les éléments constitutifs de l'affichage des postes. Les autres discussions entourant les règles de mutations volontaires ont eu lieu de façon cordiale. Les parties ont présenté leurs positions respectives.

Alors que nous avons une vision différente sur plusieurs aspects, d'autres sont assez proches.

Pour ce qui est de la période de probation, nous avons

Comme vous le constatez, nous débutons la négociation sur des sujets qui vous touchent dans le quotidien. Dès la semaine prochaine, nous échangerons sur la notion des postes temporairement dépourvus de leur titulaire ainsi que sur les règles d'utilisation de la liste de rappel. C'est plus de 50% des travailleuses et travailleurs qui sont affectés par ces dispositions. Nous aborderons aussi la question du déplacement du personnel.



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES LAURENTIDES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN

Suivez nous sur Facebook STT Laurentides santé et services sociaux - CSN

